PROCÈS-VERBAL

DE LA 2ème RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016 DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC TENUE À MONTRÉAL, AU 584, RUE GUIZOT EST

ENUE À MONTRÉAL, AU 584, RUE GUIZOT EST LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2015, À 9H30

Étaient présentEs :

Andrée Normandeau, présidente (Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe) Isabelle Couture, vice-présidente (Bonjour Soleil)

Danielle Martin, trésorière (Contre Vents et Marées de Chandler)

Marie-Pier Riendeau, secrétaire (Halte la Ressource)

Sylvie Houle, administratrice (Association des familles monoparentales et recomposées de la Chaudière) Sylvie Lévesque, directrice générale

Absences motivées:

Michèle Laliberté, (Réseau d'aide aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie) Annie Lavoie, (Re-Nou-Vie de Châteauguay)

1. Mot de bienvenue de la présidente (attentes et fonctionnement du CA)

Mme Andrée Normandeau, procède à un tour de table pour connaître les attentes des membres et les diverses activités et nouveautés dans chacun des milieux.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution:

Sylvie Houle appuyée par Danielle Martin, propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant à Divers : 4) Modulation des tarifs des services de garde 5) RQAP-baisse du taux des cotisations. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 7 juin 2015

Résolution:

Sylvie Houle appuyée par Isabelle Couture, propose l'adoption du procès-verbal du 6 juin 2015 et Marie-Pier Riendeau appuyée par Danielle Martin propose l'adoption du procès-verbal du 7 juin 2015. Adopté à l'unanimité

4. Suivi aux procès-verbaux

•Demande de subvention de la FAFMRQ au SACAIS pour 2015-2016 est envoyée. En attente d'une réponse et le protocole actuel se termine au 31 mars 2016.

5. Durée des mandats

Selon la règle d'alternance 4 administrateurs-trices seront rééligibles les années paires et 3 seront rééligibles les années impaires.

1an (en 2016) : Danielle Martin, Michèle Laliberté, Sylvie Houle et Annie Lavoie 2 ans (en 2017) : Andrée Normandeau, Isabelle Couture et Marie-Pier Riendeau

6. Finances : État des finances au 31 août 2015

Sylvie présente les états de revenus et dépenses. Voir comment on va utiliser le budget en lien avec les priorités.

7. Suivi AGA priorités 2015-2016 (avec l'équipe)

A. Commentaires des membres (compilation des évaluations)

Commentaires des membres (compilation des évaluations) : Dans l'ensemble les commentaires des membres présents à l'assemblée générale sont très positifs.

B. Priorités 2015-2016

Lorraine Desjardins et Laurence Lagouarde se joignent à nous pour ce point.

Nous passons en revue le plan d'action en identifiant l'échéancier :

Axe 1: DÉFENSE DES DROITS

Priorités:

Situation juridique des conjoints de fait: Rapport Roy, intéressant mais critique par rapport à la position de la prestation parentale. Nous comptons aussi interpeller la ministre de la Justice pour donner suite à ce rapport ainsi qu'auprès de la ministre de la Famille. Lors de l'AGA de la FFQ nous proposerons d'en faire un débat au cours de l'année.

Conciliation famille-travail-études: Adoption de la plate-forme de la coalition et diffusion Lutte à la pauvreté: poursuivre notre implication au Collectif, on attend le dépôt du plan de lutte Création d'une Coalition sur l'aide sociale dont la FAFMRQ fait partie et une réforme de l'aide sociale en vu au cours de l'automne

Pensions alimentaires pour enfants : pétition pour faire changer le règlement d'aide financière aux études pour les parents étudiants à faire signer le plus possible et voir à un plan d'action

Axe 2 : Mobilisation et soutien aux membres

Programme des Étapes de la rupture : Une rencontre du comité se tiendra d'ici décembre Recrutement de nouveaux membres : des groupes se sont montrés intéressés à devenir membre. Une relance sera faite.

Vie associative:

Laurence est toujours disponible

Reconnaissance et financement de nos organismes membres : Commission de l'ACA : nos membres sont invités à y participer en région. Grève du communautaire 2-3 novembre : on appelle nos membres à fermer leurs bureaux.

Poursuivre notre participation à la Table des partenaires.

Axe 3: Partenariat de recherche

La FAFMRQ poursuit son implication à l'ARUC-séparation parentale et recomposition familiale Participation aussi au nouveau partenariat famille en mouvance avec l'INRS.

Axe 5: PPP sociaux

Participer à la Coalition nationale des PPP sociaux : La Coalition à la demande la Fondation Chagnon va les rencontrer pour discuter notamment du non renouvellement des partenariats public-philanthropie (PPP) dans leur forme actuelle au-delà des dates d'échéance prévues. Cela signifie donc la fin des programmes Avenir d'enfants, Québec en Forme et Réunir Réussir tels que nous les connaissons. C'est en soi une bonne nouvelle mais des questions demeurent. Est-ce que la fin de ces ententes entre le gouvernement et la FLAC signifie la fin des PPP sociaux? Qu'adviendra-t-il des fonds publics investis dans ces ententes?

Documenter l'arrivée des cliniques du Dr Julien

Axe 6: Fonctionnement du CA

Les membres proposent qu'une pochette soit remis à tous les membres du CA expliquant les rôles, et responsabilité des membres du CA et ce que représente un délégué d'une association et le rôle d'un membre du CA au sein d'un regroupement.

De plus, il est proposé que l'évaluation de la directrice générale fasse partie des activités régulières du CA et ait lieu avant le dernier CA au printemps de chaque année.

De plus, afin que les membres du CA puissent mieux saisir le contenu et les enjeux des dossiers menés par la FAFMRQ, il est suggéré que lors de la préparation de l'ordre du jour des rencontres, de

distribuer certains suivis qu'ils auront à présenter aux rencontres. De plus, il est suggéré d'inviter des personnes ressources.

8. Dossiers:

A) FFQ: AGE et AGA (19-20 septembre)

Étant donné que nous n'avons pas participé au Congrès d'orientation en mars dernier et que peu de place a été accordée à nos préoccupations concernant les familles nous décidons de ne pas participer pas à l'AGE sur les suites du congrès d'orientation. De plus, nous ne sommes par très à l'aise avec les orientations et stratégies plus radicales prises par la FFQ qui ne reflètent pas celles de la majorité des femmes du Québec. Toutefois, nous considérons important de participer à l'AGA le dimanche pour apporter les préoccupations qui touchent les familles et par le fait même, les femmes. Sylvie, Laurence et Andrée Normandeau sont disponibles pour y participer. Andrée et Sylvie feront un compte rendu à la prochaine rencontre du CA.

B) Rencontre avec la ministre de la Famille (4 septembre)

Suite au dépôt du rapport du Comité consultatif sur la réforme du droit de la famille, nous avons fait une demande de rencontre à la ministre de la Famille pour connaître son point de vue et ses engagements sur ce dossier ainsi que lui faire part de nos préoccupations suite à l'annonce des sommes importantes qui seront accordées au déploiement de cliniques de pédiatrie sociale et les impacts sur nos organismes membres. Marie-Pier Riendeau et Sylvie Lévesque ont rencontré la ministre le 4 septembre dernier. D'une part, la ministre a souligné que ce dossier concernait sa collègue ministre à la Justice. Toutefois, le bien être des enfants lui tient à cœur. D'autre part, en ce qui concerne la décision de financer le déploiement de 42 cliniques de pédiatrie sociale sur tout le territoire du Québec en accordant un budget de 22 Millions, la ministre n'a pas remis en question la raison d'être de ces cliniques. Elle considère qu'elles ont leur place pour répondre aux besoins des enfants «vulnérables». Quant à la situation des OCF, bien que la ministre reconnaisse l'importance des groupes Famille, elle a souligné qu'il faudra s'assurer qu'il n'y ait pas de multiplication des pains et de dédoublement. On peux donc dire qu'il y a deux poids deux mesures...!

C) Comité consultatif Famille

La ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la lutte contre l'intimidation, madame Francine Charbonneau a souhaité approfondir le thème de la conciliation travail-famille et a invité les membres du CCF (dont la FAFMRQ fait partie) à réfléchir aux prochaines étapes à franchir en matière de CTF. De façon plus spécifique, le CCF a eu comme mandat d'apprécier les actions réalisées jusqu'à ce jour, cerner les besoins prioritaire, proposer des orientations pour les prochaines années et identifier des mesures prioritaires en tenant compte des besoins, des moyens et de la capacité d'agir des différents acteurs impliqués, dont les entreprises et le gouvernement. Plusieurs rencontres sont prévues jusqu'en janvier 2016 où le comité va remettre ses orientations. La Coalition sur la conciliation famille-travail-études dont la FAFMRQ est membre va profiter des travaux du CCF pour déposer sa plate forme de revendications.

D) Rapport Robillard : proposition d'abolition du ministère du revenu et révision majeure du programme de perception automatique des pensions alimentaires

Le 31 août dernier, la présidente de la Commission sur la révision des programmes a déposée son 2^e rapport. La Commission recommande l'abolition du ministère du revenu du Québec et de le transférer à l'Agence du revenu du Canada. En abolissant le ministère du revenu la Commission veut donc remettre en cause le programme de perception automatique des pensions alimentaires qui est géré par le Ministère du revenu. La FAFMRQ a réagi avec beaucoup d'inquiétudes à cette recommandation craignant ainsi que l'on replonge les familles monoparentales dans la pauvreté! Si ces recommandations devaient être adoptées par le gouvernement, cela constituerait un grave recul pour les familles monoparentales du Québec, les ramenant à l'époque où les parents créanciers (des femmes dans 95% des cas) devaient eux-mêmes faire les démarches pour s'assurer de la régularité de

paiement des pensions alimentaires pour enfants. Non seulement le rapport de la Commission remetil en question le bien fondé de ce programme, mais il recommande la fin de son universalité, en voulant tarifer une partie du coût de la perception! Nous comptons suivre de près les intentions du gouvernement face à ces recommandations.

E) Coalition main rouge (plan d'action)

Plusieurs actions sont à venir. On annonce un automne chaud. Une manifestation nationale contre l'austérité est prévue à la fin novembre à Montréal. La proposition d'une grève sociale est encore sur la table.

F) Commission sur la fiscalité

Le 3 septembre dernier, la Commission d'examen sur la fiscalité appelée Commission Godbout a déposée sont rapport final. La FAFMRQ a été invitée à participer aux audiences le 16 septembre mais a déclinée l'invitation. Nous avons toutefois, fait parvenir un mémoire intitulé «Hausser les taxes et les tarifs pour réduire les impôts: la recette parfaite pour accroître les inégalités!» Dès l'ouverture de la Commission le ministre des finances a souligné qu'il était assez d'accord avec les propositions du rapport Godbout sur la hausse des taxes et la diminution des impôts.

G) Élections fédérales

Dans le cadre de la campagne électorale, plusieurs politiciens se servent des familles pour faire des promesses électorales (PUGE, garderies du côté des NPD, mesures fiscales pour la classe moyenne, etc.) Les groupes de femmes ont demandé un débat sur les enjeux pour les femmes. Le 24 septembre se tiendra un rassemblement dans le cadre du débat des chefs devant Radio-Canada. À cet effet, les groupes sont invités à signer une déclaration contre les mesures Harper, la FAFMRQ est d'accord à la signer. Les groupes sont aussi invités à profiter des débats locaux pour parler des enjeux qui touchent les familles monoparentales et recomposées.

H) Coalition sur la conciliation famille-travail études (adoption plateforme)

La plateforme de la Coalition est presque terminée et on a jusqu'au 2 octobre, pour donner notre appui.

Résolution:

Il est proposé par Marie-Pier Riendeau appuyée par Isabelle Couture d'adopter la plateforme de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études. **Adopté à l'unanimité.**

I) Projet de loi sur le lobbyisme et ses conséquences sur les OSBL

Il semble que le gouvernement va à aller de l'avant pour assujettir les OSBL au registre des lobbyistes. En effet, le projet de loi 56 déposé en juin dernier va dans ce sens. Le ministre Fournier semble intraitable et une commission parlementaire devrait se tenir à l'automne ou à l'hiver prochain. La Table des regroupements provinciaux (TRPOCB) et le RQACA ont fait des outils pour contrer ce projet de loi, notamment une pétition. Ce projet de loi aura des impacts sur l'exercice de la démocratie, la participation citoyenne, la liberté d'association, la liberté d'expression et jusqu'à la survie même d'OSBL, ce qui explique l'importante mobilisation pour s'y opposer. LA FAFMRQ en tant qu'organisme de défense des droits sera donc très touchée. Nous comptons présenter un mémoire. Pour bien comprendre les enjeux et les impacts sur nos organismes il est suggéré d'inviter à notre prochaine rencontre, Mercedez Roberge coordonnatrice de la TRPOCB.

J) CQMMF-rassemblement (17 octobre Trois-Rivières et actions)

Voilà nous y sommes. Le rassemblement est prévu à Trois-Rivières le 17 octobre. Nous comptons sur la mobilisation et la participation de nos membres. Une conférence de presse est prévue le 23 septembre prochain pour le lancement de la caravane des résistances qui fera le tour du Québec. Laurence est très impliquée sur le comité communication et action. Pour plus de renseignements nous vous invitons à aller sur le site de la CQMMF.

K) Réforme du droit associatif

Le gouvernement a depuis les années 1990, la volonté de se doter d'une loi spécifique portant sur le droit associatif pour les OSBL. Les OSBL sont sous la juridiction de la 3^e partie de la Loi des compagnies. Les orientations mises de l'avant étaient la possibilité de créer un OSBL, avec une seule personne, d'avoir un CA composé d'une seule personne, et aucune obligation de tenir une AGA. Bref, le RQACA se questionne fortement et s'inquiète sur les possibilités que le gouvernement fasse fi de la culture organisationnelle au sein des OBNL québécois généralement porteuse de préoccupation collective alimentant leur vie associative et démocratique. Ce sujet revient donc encore une fois à l'ordre du jour. Le ROACA a donc produit un document de consultation sur les balises pour une loi spécifique au droit associatif québécois. Comme la loi actuelle est un peu un fourre tout, et que tous les OSBL peu importe leur mission s'y retrouvent il serait opportun de proposer une nouvelle loi qui pourrait représenter davantage les réalités et les pratiques démocratiques des organismes d'action communautaire autonome. Bien que le gouvernement n'a pas encore déposé un nouveau projet de loi, le RQACA prend de l'avance et nous demande de se prononcer sur l'une des cinq options proposées. Étant donné la complexité et le délai de la consultation, les membres du CA sont invités à se faire une tête et à envoyer leurs commentaires par courriel. La discussion se poursuivra au prochain Ca.

9. Divers

1) Colloque bilan de l'ARUC (14-15-16 octobre à l'université Laval QC);

Isabelle Couture est intéressée à y participer. Elle représentera la FAFMRQ. Sylvie sera également présente à titre de co-directrice communautaire et nous avons 2 autres places disponibles puisque 5 places nous sont accordées.

2) Colloque de la COFAQ (2-3 octobre) : Mise en garde

La COFAQ organise un colloque le 2 octobre prochain sur la santé et les familles. Le conférencier invité est le Dr. Gilles Julien. Sylvie a contacté le directeur pour lui signifier notre malaise et surtout les contradictions face au choix du conférencier. La FAFMRQ ne participera pas au colloque et ne diffusera pas l'information auprès des membres.

3) Enquête nationale du CSMO sur le secteur d'emploi du communautaire

Le CSMO procède à une enquête sur les conditions d'emploi au sein du communautaire et les membres sont invités à répondre en ligne jusqu'au 23 septembre.

4) Suivi sur la modulation des tarifs des services de garde

Un article qui fait état de la mise en vigueur de la nouvelle modulation des tarifs des services de garde qui montrent que les parents délaissent le public vers le privé. En effet, comme les crédits d'impôt sont plus substantiels pour les parents d'inscrire leurs enfants en garderies privés les CPE subissent donc une baisse de l'achalandage.

5) RQAP: baisse du taux de cotisation

À partir du 1^{er} 2016, le taux de cotisation au RQAP baissera de 2%. Le G13 a envoyé une lettre à la PDG du conseil de gestion pour lui faire part dans le cadre du projet de règlement, des inquiétudes. Nous craignons notamment que la prochaine étape sera de déclarer que le régime coûte trop cher et de couper les prestations.

10. Confirmation du calendrier et lieu des rencontres

3^e rencontre : 21 novembre à 10h à la FAFMRQ

4^e rencontre : 6 février 2016 à 9h30 à Drummondville

5^e rencontre : 16 avril 2016 à 10h à la FAFMRQ

6^e rencontre + AGA : 3-4-5 juin 2016 à Drummondville

Procès-verbal de la 2^{ème} réunion du CA tenue à Montréal À la FAFMRQ, Au 584, rue Guizot est, le 12 septembre 2015, à 9h30

Prochaine rencontre:

Andrée Normandeau fera le suivi sur l'AGA de la FFQ Isabelle Couture et Sylvie feront le suivi sur le colloque de l'ARUC Toutes feront le suivi sur les actions du 2-3 novembre Un devoir à toutes : lire le document de consultation sur la réforme du droit associatif Peut-être inviter Mercedez Roberge de la TRPOCB sur le dossier du lobbyisme

11. Évaluation de la rencontre

Toujours aussi intéressant. Belle ouverture au changement. Un peu dissipées...

12. Levée de l'assemblée

T1	est proposé par	Sylvie	Houle:	annuvée nar	Danielle	Martin la	levée de l	l'assemblée à	à 16h45
11	cst propose par	D VIVIC	110uic	appuyee par	Daniche	wiai tiii ia	icvec uc.	i assemblee a	a ionts.

ndrée Normandeau résidente	Marie-Pier Riendeau Secrétaire